



DECISION Moision concernant Factori d'un mand

N° 26805

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOL

Wile Code gratural des collectations territorales en rotamement les articles (SSE): 2 SSE) del SSED-6-1222-006.

SSED del SSED-6-1222-006.

SSED del SSED-6-1222-006.

SSED del SSED-6-1222-006.

SSED del SSED d

CONSIDERANT que le Code princial des collectivités territoriales prévoit que les functions de Président. Nice-Présidents et conseillers communautaises donners dont la remboursement de frais que nicessais l'inécudencies territories préviaux. CONSIDERANT que le displacement de Hadimer Nucline (IVET à INCREAUX) (33) necessité l'incline d'un mandial spécial dans les considians défines par la disfilération survivale.

ide 1 : De-conférer le caractère de mandat spécial au déplaceme

Article 2: D'autoriser à l'éle concerné le remboursement des frais réélément cocasionnés pour l'exercice du mandet opérals sur présentation de l'étidigable des

Article 3 : La présente décision peut faire l'eliget d'un recours devant le tribunal adeviennes? de l'images dans le déta de deux mois à compter de sa date de publication.

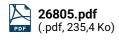
Fait à timoges,

Publisher for founds 34 years 2025 and the exception. Measure for France and Text of Stations 4 (2), president exSignal discountiquement is 1654-25

DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Madame Nadine RIVET

1 DOCUMENT - Publié le 16 Juin 2025



≛ TÉLÉCHARGER